

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2016**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition de 6 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la SA
Alliade Habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de
l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2016**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition de 6 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe et appartenant à la SA Alliade Habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 6 parcelles de terrain situées quartier du Pré de l'Herpe, chemin Gaston Bachelard, chemin Pierre Dupont et chemin Francis Ponge à Vaulx en Velin, appartenant à la SA Alliade Habitat et nécessaires à la réalisation des espaces publics et à l'aménagement du secteur du Pré de l'Herpe.

Il s'agit des parcelles de terrain cédées libres de toute occupation, dont la désignation suit :

| Section | Numéro | Lieudit | Surface (en m ²) |
|---------|--------|----------------------------|------------------------------|
| AX | 195 | Chemin Pierre Dupont | 292 |
| AX | 248 | 1, chemin Gaston Bachelard | 2 142 |
| AY | 257 | 2, chemin Francis Ponge | 2 214 |
| AY | 553 | Chemin Francis Ponge | 2 051 |
| AY | 555 | Chemin Francis Ponge | 2 193 |
| AY | 556 | 1, chemin Francis Ponge | 3 433 |
| Total | | | 12 325 |

Aux termes du projet d'acte, la SA Alliade Habitat céderait ces biens au prix de 825 479,20 € TTC, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis France domaine rendu le 16 décembre 2009 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, au prix de 825 479,20 € TTC de 6 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 195 et 248 de la section AX et sous les numéros 257, 553, 555 et 556 de la section AY pour une superficie totale de 12 325 mètres carrés, situées quartier du Pré de l'Herpe à Vaulx en Velin et appartenant à la SA Alliade Habitat, nécessaires à la réalisation des espaces publics et à l'aménagement du secteur du Pré de l'Herpe.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1540, le 11 février 2008 pour la somme de 1 650 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2011 - compte 601 500 - fonction 824, pour un montant de 825 479,20 € TTC correspondant à l'acquisition et de 10 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.